



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – TUNISIE

COURT SEJOUR - VISA TOURISTIQUE – LUXEMBOURG

Pour les personnes voyageant pour tourisme au Luxembourg, séjournant dans un hôtel, un appartement loué, ou séjournant chez des amis ou membres de leur famille

Important ! Garanties de retour (évaluation du risque migratoire) : il est conseillé au demandeur de visa de donner un maximum d'informations et de documents sur la situation familiale, professionnelle, socioéconomique, et patrimoniale du demandeur (p.ex., preuve des liens familiaux que le demandeur garde dans le pays, preuve de la source et de la régularité des revenus du demandeur ou de son conjoint, preuve de propriétés, etc.). Ces informations et documents sont essentiels pour évaluer la volonté de quitter le territoire Schengen à l'échéance du visa.

LISTE DES DOCUMENTS

- Un formulaire de demande de visa Schengen rempli sur [Visa-On-Web](#)
- Une seule photo d'identité couleur avec fond blanc récente (max 3 mois)
- Passeport délivré depuis moins de 10 ans, contenant au moins 1 feuillet encore vierge et dont la durée de validité est supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'espace Schengen + 1 copie de la page signalétique et des pages utilisées
- Engagement de prise en charge souscrit par un garant luxembourgeois ou étranger ayant droit au séjour au Luxembourg et légalisé par l'administration communale luxembourgeoise compétente. Ce document est accompagné d'une copie de sa carte d'identité (recto-verso) ou de sa carte de séjour
- Réservation d'hôtel (si le demandeur n'est pas logé chez un particulier)
- Les preuves de sa situation professionnelle et des preuves de ressources du demandeur :
 - Pour les salariés : Attestation de travail + un titre de congé + Historique CNSS + 3 dernières fiches de paie.
 - Pour les fonctionnaires : Attestation de travail + titre de congé + Attestation CNRPS + 3 dernières fiches de salaire
 - Pour les indépendants : Copie de la carte d'identité fiscale + copie de parution de la société au JORT, quittance, extrait du registre de commerce et les relevés de compte des 06 derniers mois.
 - Pour les étudiants : Attestation de présence de l'année scolaire en cours + Preuve de moyen de subsistance des parents (les relevés de compte ou les 03 dernières fiches de paie des parents) avec un extrait de naissance récent (moins de 03 mois) prouvant le lien familial.
 - Pour les retraités : attestation de retraite
 - Pour les femmes au foyer : les relevés de compte ou les 03 dernières fiches de paie du conjoint avec un extrait de naissance récent (moins de 03 mois) prouvant le lien familial.
 - Pour les enfants à charge : les relevés de compte ou les 03 dernières fiches de paie des parents avec un extrait de naissance récent (moins de 03 mois) prouvant le lien familial.

Pour les visites familiales : preuve des liens de parenté avec la personne à visiter au moyen d'un extrait d'acte d'état civil (en français)

Pour les enfants mineurs (moins de 18 ans) : Autorisation parentale (de la mère aussi bien que du père)
L'autorisation doit être légalisée par la municipalité Tunisienne.

Assurance médicale de voyage, valable dans tout l'espace Schengen et pour toute la durée du séjour. La couverture minimale est de 30.000 EUR, qui couvre les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, les frais de soins médicaux d'urgence, les frais de soins hospitaliers d'urgence et les frais de décès, pendant votre séjour

Réservation de billet aller-retour